

Annexe A1: Vitesse de 30 km/h

RUE	EMPLACEMENT
ARCHAMBAULT	ENTRE LA RUE BÉLANGER ET LA RUE ÉDOUARD
DE CARUFEL	ENTRE LE DÉBUT ET LA FIN DE LA RUE DE VILMUR
DE LA CEINTURE	
DE VILMUR	
DES BOULEAUX	ENTRE LA ROUTE LOUIS-CYR ET LA RUE BOUCHARD
DES RAPIDES	ENTRE LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE BLANCHE ET LE CHEMIN DE LA BELLE-MONTAGNE
DU COLLÈGE	
DU LAC NOIR	
GEORGES	
KARINE	
MARTIN	
PHILIPPE	ENTRE LE NUMÉRO 70 RUE PHILIPPE ET LE PUIITS PHILIPPE
MORIN	
LESSARD	ENTRE LA ROUTE LOUIS-CYR ET LA RUE SAINT-JOSEPH
RIVIÈRE-NOIRE SUD (1 ^{ÈRE} AVENUE)	
VIEUX-MOULIN	Entre l'intersection du chemin Sainte-Mélanie et la fin du chemin Vieux-Moulin (cul-de-sac)

Annexe A2: Vitesse de 40 km/h

RUE	EMPLACEMENT
ALAIN	
ALBERT-LIPPÉ	
ALEXANDRE	
AMÉLIE	
ANICK	
ARCHAMBAULT	ENTRE LA RUE SAINT-LOUISE ET LA RUE BÉLANGER / ENTRE LA RUE ÉDOUARD ET LA RUE DUMAIS
ARTHUR	
BEAULIEU	
BÉLANGER	
BELLE-RIVE	
BENOÎT	
BURNS	
BRAULT	
BRUNO	
BUDAPEST	
CAMILLE	
CARMEN	
CÉCILE	
CÈDRES-DU_LIBAN	
CHAMPLAIN	
CLARA	
CLAUDE-COTTENOIR	
CURÉ-BERNÈCHE	
DE BOISHÉBERT	
DE CARUFEL	ENTRE LA ROUTE LOUIS-CYR ET LA RUE DE VILMUR / ENTRE LA RUE DE RAMEZAY ET LA ROUTE LOUIS-CYR
DE L'ÉGLISE	
DE LA MATAWINIE	
DE LA MONTAGNE	
DE LA PAIX	
DE RAMEZAY	
DES BRISES	
DES CASCADES	
DES CERISES	
DES FLEURS	
DES FRAISES	
DES MÛRES	
DES OUTARDES	
DES PIONNIERS	
DES SARCELLES	

DESROSIERS	ENTRE LE CHEMIN DU LAC-BIBEAU ET LA DÉCHARGE DU LAC BIBEAU
DU DOMAINE	
DU NID-D'AIGLE	
DU PARC	
DUCHARME	
DUMAIS	
DURAND	
ÉDOUARD	
FERNAND-COMTOIS	
GÉNÉREUX	
GRAVEL	
HENRI	
HÉROUX	
HERVÉ-GRAVEL	
JEAN-MARIE	
LAC BERNARD	
LAC BIBEAU	
LAC GERVAIS	
LAC MONDOR (1 ^{IÈRE} AVENUE)	
LAC MONDOR (2 ^{IÈME} AVENUE)	
LAC VERT	
LANDREVILLE	
LAURENT	
LAURETTE	
LÉANNE	
LESSARD	ENTRE LA RUE SAINTE-LOUISE ET LA RUE SAINT- JOSEPH
LEVAC	
LISE	
LOUISE	
LUCE	
MAJONA	
MARIE	
MÉLISSA	
MONTAGNE-COUPÉE	
MOREAU	
MORRISSETTE	
PETITE-MONTAGNE	
PHILIPPE	DE LA ROUTE LOUIS-CYR AU #70 RUE PHILIPPE
PIED-DE-LA-MONTAGNE (3 ^{IÈME} AVENUE)	
PIERRE	
PRESQU'Île ASSELIN	
PRINCIPALE	
RENÉ	

RIVIÈRE-NOIRE SUD	
SAINTE-MÉLANIE	
SAINT-JEAN	
SAINT-JOSEPH	
SAINT-LÉON	
SAINT-LOUIS	
SENTIER-BOISÉ	
SYLVAIN	
SYLVIE	
THÉRÈSE	
VÉZINA	
PRÉS-VERTS	
VALLÉE-DES-ROIS	
VICTORIA	
VIEUX-MOULIN	ENTRE LA JONCTION DU CHEMIN SAINTE-MÉLANIE ET LA JONCTION AVEC LA ROUTE 131
YOLANDE	
1 ^{ère} AVENUE DU LAC MONDOR	
2 ^E AVENUE DU LAC MONDOR	

Annexe 3: Vitesse de 50 km/h

RUE	EMPLACEMENT
BELLE-MONTAGNE	ENTRE LE CHEMIN AU PIED-DE-LA-MONTAGNE ET LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
BERNARD	
GOEFFROY	
LAC-CROCHE	
PIED-DE-LA-MONTAGNE	ENTRE LE #131 ET LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
RIVIÈRE-BLANCHE	ENTRE LA RUE JACQUES ET LA LIMITE MUNICIPALE AVEC SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE
SACRÉ-CŒUR	ENTRE L'INTERSECTION DU CHEMIN LAC-MONDOR ET LA LIMITE MUNICIPALE AVEC SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON
SAINTE-LOUIS-EST	
SAINTE-LOUISE OUEST	
SAINT-FRANÇOIS	ENTRE LA ROUTE 131 ET LE #450 EN PLUS D'ENTRE LE #1060 ET LA LIMITE MUNICIPALE AVEC SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON
SAINT-PIERRE (2 ^{IÈME} RANG)	

Annexe A4: Vitesse de 60 km/h

RUE	EMPLACEMENT
GUILLAUME-TELL	
SAINT-GUILLAUME	
SAINTE-CATHERINE	
PIED-DE-LA-MONTAGNE	ENTRE LE RANG SAINT-PIERRE ET LE #131
RIVIÈRE-BLANCHE	ENTRE LE RANG SAINT-PIERRE ET LA RUE JACQUES
SAINT-FRANÇOIS	ENTRE LE #450 ET LE #1060
SACRÉ-CŒUR	ENTRE LA ROUTE LOUIS-CYR ET LE CHEMIN ROBERGE